

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 11	
Pouvoirs : 1	
Pour 11	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 10/06/2021	
Date d'affichage : 23/06/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le quatorze juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à M. FAVRE)

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/6/058 : Approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2020

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
- Vu la circulaire n°2 du 11 janvier 2008 précisant les règles budgétaires applicables pour la M14,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2020 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2020	CA 2020 après Reports 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 340 778.22 €	2 340 778.22 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 498 707.00 €	3 498 707.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Excédent	1 157 928.78 €	1 157 928.78 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 062 090.81 €	2 066 307.72 € (+ 854 863.56 de RAR) = 2 921 171.28 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 358 191.37 €	2 358 191.37 €
RESULTAT INVESTISSEMENT : Excédent puis Déficit	1 296 100.56 €	-562 979.91 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	2 454 029.34 €	594 948.87 €

En intégrant les reports 2019 en dépense d'investissement (- 1 004 216.91 €) :

- le résultat de fonctionnement 2020 présente un excédent s'élevant à **1 157 928.78 €**
- le résultat d'investissement 2020 après intégration des RAR 2020 pour 854 863.56 € présente un déficit s'élevant à **- 562 979.91 €**, qu'il conviendra de combler par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au c/1068 au BP 2021)
- d'où un résultat 2020 après reports égal à **594 948.87 €** (qu'il conviendra de reporter en recettes de fonctionnement au BP 2021 (c/002).

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Communal.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD

